Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-406-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0406**

Objet : Refacturations de postes inter budgets

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 NOV. 2025

et publié le

27 NOV. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Annie TANI à Philippe LORIMIER, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-406-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Le Touvet,

Monsieur le Président rappelle qu'un certain nombre de postes portés en intégralité (pour des raisons techniques) sur un budget concerne, eu égard aux missions exercées, d'autres budgets.
Dès lors, en fin d'exercice, Le Grésivaudan procède aux facturations inter budgets afin d'injecter les sommes correspondantes sur les budgets concernés.

Liste des postes portés 100% par le budget principal

Postes	**Quotité à refacturer**	**Budget sur lequel est refacturé le poste**
Responsable du service Autorisation du Droit des Sols (ADS)	50%	Budget annexe Services mutualisés
Responsable du site de La Terrasse	25%	Budget annexe Camping intercommunal
Agent technique polyvalent	25%	Budget annexe Camping intercommunal
Gestionnaire gouvernante polyvalente du site de La Terrasse	25%	Budget annexe Camping intercommunal

Liste des postes portés 100% par le budget annexe* Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) *Résidence Belle Vallée

Postes	**Quotité à refacturer**	**Budget sur lequel est refacturé le poste**
Agent social	50%	Budget annexe Accueil de jour
Aides-soignants (2 postes)	100%	Budget annexe Accueil de jour
Psychologue	20%	Budget annexe Accueil de jour
Infirmière coordinatrice	20%	Budget annexe Accueil de jour
Médecin coordinateur	10%	Budget annexe Accueil de jour

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-406-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Charges de personnel portées à 100% par le budget autonome assainissement gestion directe :

	Quotité à refacturer	**Budget sur lequel est refacturé le poste**
Charges de personnel	2,5%	Budget autonome Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **De procéder aux refacturations inter budgets telles que définies dans la présente délibération.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 NOV. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de Communes Le Grésivaudan

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-406-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025